



Un outil d'évaluation qui permet d'examiner et de soutenir la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux et de ses normes

Le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) est opérationnel depuis 2011 grâce au généreux soutien de la Commission européenne.

L'IRSS est un outil d'évaluation de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) qui sert à identifier les difficultés et les succès des parties contractantes en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention et des Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP). L'identification des domaines problématiques et des bonnes pratiques permet de recueillir des données essentielles pour élaborer les ressources et les outils techniques phytosanitaires qui favorisent la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial.

L'IRSS vise à faciliter et à promouvoir la mise en œuvre de la Convention et des NIMP tout en contribuant aux objectifs du Cadre stratégique de la CIPV.



L'IRSS aide les parties contractantes à comprendre leurs difficultés et opportunités en ce qui concerne la mise en œuvre. Pour ce faire, l'IRSS:

- ◆ effectue des études et convoque des réunions pour recueillir des informations sur la mise en œuvre de la Convention et des NIMP;
- ◆ cherche à identifier les nouvelles problématiques en lien avec la santé des végétaux, la sécurité alimentaire, les changements climatiques, la protection de l'environnement, la biodiversité et la facilitation d'un commerce sûr;
- ◆ mène des études analytiques sur des questions clés et recommande des pratiques pour améliorer la mise en œuvre;
- ◆ fournit, par le biais de son centre d'assistance, un soutien aux parties contractantes qui ont besoin d'aide pour mettre en œuvre la Convention et les NIMP;
- ◆ fournit aux parties contractantes une assistance technique pour prévenir les différends;
- ◆ collabore avec les services du Secrétariat de la CIPV, les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et d'autres organisations pour améliorer la mise en œuvre; et
- ◆ publie tous les trois ans une synthèse de l'état de la mise en œuvre.

Principaux travaux du deuxième cycle de l'IRSS (2014-2017)

Le deuxième cycle de l'IRSS comporte toute une série d'activités en lien avec l'examen et le soutien de la mise en œuvre, notamment:

- ◆ l'actualisation du centre d'assistance de l'IRSS;
- ◆ la conduite de la deuxième enquête générale sur la CIPV;
- ◆ une analyse sur les nouveaux enjeux en matière de santé des végétaux à travers le monde;
- ◆ l'établissement du cadre de suivi et d'évaluation de la CIPV;
- ◆ l'identification des bailleurs de fonds potentiels pour soutenir les parties contractantes;
- ◆ la fourniture d'éléments pour la révision de la NIMP n° 6 (*Directives pour la surveillance*);
- ◆ l'évaluation des approches en matière de biosécurité à l'échelle internationale et dans divers pays;
- ◆ un examen de la question de l'usage détourné; et
- ◆ une analyse des avantages de la mise en œuvre de la CIPV.

Centre d'assistance de l'IRSS

Le centre d'assistance de l'IRSS fournit un soutien à la mise en œuvre. Le centre d'assistance est une plateforme en ligne qui aide les parties contractantes à mettre en œuvre la Convention et les NIMP. Il comprend des liens vers:

- ◆ un forum de questions-réponses ouvert à tous les professionnels de la santé des végétaux qui souhaitent obtenir de l'aide concernant la mise en œuvre;
- ◆ une foire aux questions dans laquelle les parties contractantes peuvent trouver des réponses à plusieurs questions générales et spécifiques concernant la mise en œuvre; et
- ◆ la page des ressources phytosanitaires: un catalogue de ressources techniques qui aident les parties contractantes dans la mise en œuvre.



Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie)

Courriel: ippc-irss@fao.org | Site Internet: <https://www.ippc.int/fr/irss/>

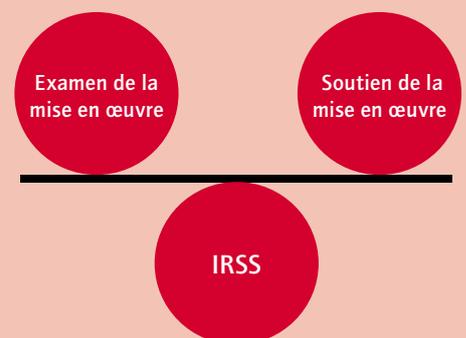
L'IRSS fonctionne selon un cycle triennal et comprend deux composantes:

Le Système d'examen de la mise en œuvre

Identifie les difficultés qui limitent la mise en œuvre de la CIPV et des NIMP mais aussi les réussites de la mise en œuvre, au moyen d'enquêtes, d'études documentaires et d'autres outils.

Système de soutien de la mise en œuvre

Aide les parties contractantes à combler les lacunes concernant la mise en œuvre de la CIPV et des NIMP en proposant des mesures ou des activités spécifiques destinées à améliorer la mise en œuvre.



Le centre d'assistance vous permet de partager vos connaissances, difficultés, réussites et ressources. Consultez la page à l'adresse <https://www.ippc.int/fr/irss/helpdesk/>